

Le Président  
du Conseil Exécutif de Martinique

N°2025-047

Fort-de-France, le 19 Mai 2025

M. Emmanuel MACRON  
Président de la République

*Objet : Demande de maintien de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour la Martinique dans un contexte de crise sociale et sécuritaire*

Monsieur le Président de la République,

En ma qualité de Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, je me permets d'attirer votre attention sur une situation préoccupante et d'importance majeure pour notre pays.

La Martinique traverse actuellement une période de grande fragilité sociale, accentuée par une montée alarmante de la violence liée au narcotrafic. Treize homicides ont déjà été recensés depuis le début de l'année 2025, révélant une tension sociale qui appelle des réponses concrètes, durables et adaptées à la réalité du terrain.

Dans ce contexte, les Parcours Emploi Compétences (PEC) représentent un levier fondamental d'inclusion et de prévention. Ces contrats permettent aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de réintégrer progressivement une dynamique professionnelle, tout en soutenant les structures d'accompagnement locales. Or, notre pays fait aujourd'hui face à une réduction significative de son quota de PEC, ce qui compromet sérieusement notre capacité à répondre à l'urgence sociale.

Je tiens également à vous faire part de mon profond regret quant à la baisse du taux de subvention des emplois PEC et du volume financier alloué à la Martinique. Cette réduction fragilise non seulement les acteurs de l'insertion, mais entraîne également un report contraint vers le dispositif CAOM (Contrats d'Accompagnement vers l'Occupation et la Mobilité), dont l'éligibilité est conditionnée au bénéfice du RSA. Or, après plusieurs contrats PEC, de nombreux bénéficiaires perdent ce droit au RSA, les excluant ainsi de toute possibilité de bascule vers les CAOM, ce qui interrompt brutalement leur parcours d'insertion.

Dans ce contexte préoccupant, nous observons un écart de traitement entre notre pays et celui de La Réunion. En effet, sur ce territoire la convention signée prévoit la mise en œuvre de 1.700 PEC et de 360 CDDI pour l'année 2025, des chiffres identiques à ceux de 2024. Le taux de prise en charge publique des PEC y reste fixé à 60 %, avec une durée de 11 mois.

Nous saluons cette stabilité accordée à La Réunion, qui constitue une reconnaissance de ses réalités sociales. Toutefois, nous demandons avec la plus grande insistance que la Martinique bénéficie du

même engagement exceptionnel de l'État, à savoir le maintien du nombre de PEC actuel, assortis d'un taux de subvention et d'une durée équivalents à ceux appliqués à La Réunion.

Cette mesure incarnerait un geste fort de l'État et permettrait à la Martinique de maintenir un filet social essentiel face à la montée de la violence, à l'instabilité économique et au décrochage des jeunes.

Confiant en votre attachement à la solidarité nationale et à la lutte contre les inégalités, je vous prie, Monsieur le Président de la République, de bien vouloir examiner avec bienveillance et attention cette demande stratégique pour notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Serge LETCHIMY

Président du Conseil Exécutif de Martinique

